

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRETE INSTITUANT UNE LIMITATION DE VITESSE
ET LA MISE EN PLACE DE RALENTISSEURS
RUE DE L'USINE

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice – Président du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

CONSIDERANT que la vitesse excessive des véhicules circulant rue de l'Usine constitue un danger pour la sécurité publique et qu'il convient donc de prendre les mesures nécessaires pour y remédier,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du présent arrêté, la vitesse des véhicules circulant **rue de l'Usine**, (entre le lotissement Saint Jean des Vignes et la rue Sainte Marguerite), sera limitée à 30 Km/h, 50 mètres de part et d'autre du coussin berlinois mis en place dans cette portion de voie.

ARTICLE 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation appropriée mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

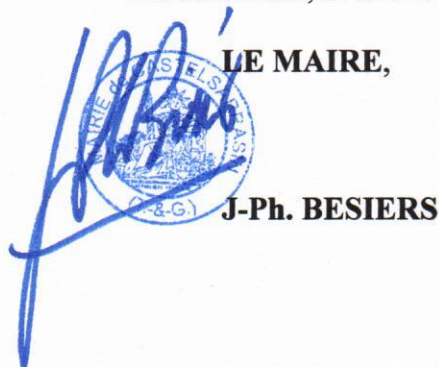
- Monsieur le Commandant de Police
- Les Services Techniques Municipaux.
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
LE MAIRE compte tenue de
la publication le 12.11.2015

Castelsarrasin, le 12 Novembre 2015



Signature of the Mayor and official stamp of the Municipality of Castelsarrasin.



Signature of J-Ph. Besiers and official stamp of the Municipality of Castelsarrasin.

LE MAIRE,

J-Ph. BESIERS